

■ ■ ■ MAISON DE SANTÉ  
**MARIE GALÈNE**

Association des Dames du Calvaire

■ ■ ■ MAISON DE SANTÉ  
**MARIE GALÈNE**

Association des Dames du Calvaire

AIDE  
HUMAINE



Si vous, ou un de vos proches,  
êtes hospitalisé(e)  
à la Maison de Santé Marie Galène,  
vous pouvez contacter le service social.

30 rue Kléber - 33200 Bordeaux

**SSR :** M<sup>me</sup> Delphine SENESSE, assistante sociale  
Tél. : 05 57 22 46 24 - Fax : 05 57 22 25 17  
d.senesse@mariegalene.org

Lundi, mardi, vendredi : 9h - 17h  
Mercredi : 9h - 13h / Jeudi : 9h - 18h

**EMSP / USP :** M<sup>me</sup> Blandine BOURGAIN, assistante sociale  
Tél. : 05 57 22 25 18 - Fax : 05 57 22 25 58  
b.bourgain@mariegalene.org

Lundi : 8h30 - 16h / Mardi : 8h30 - 12h  
Jeudi : 9h - 16h30

**HDJ :** M<sup>me</sup> Ingrid MONTEIL, assistante sociale  
Tél. : 05 57 22 73 92 - Fax : 05 57 22 25 58  
servicesocial.hdj@mariegalene.org

Lundi : 9h - 17h30 / Jeudi : 9h - 16h  
Vendredi : 9h - 12h

TÉLÉ  
ALARME



PORTAGE  
DE REPAS



LE SERVICE SOCIAL  
VOUS INFORME

AIDE HUMAINE,  
TÉLÉALARME  
PORTAGE DES REPAS  
RETOUR À DOMICILE

# AIDES HUMAINES



Vous pouvez bénéficier de **l'intervention à votre domicile** :

- **une aide ménagère** pour effectuer des tâches domestiques. Elle interviendra sur votre environnement : entretien du logement, courses, etc. ;
- **un(e) auxiliaire de vie** pour assurer une aide à la personne : aide aux transferts (coucher, lever), aide partielle à la toilette, aide aux repas, assistance pour la communication et pour les déplacements à l'extérieur de votre domicile, etc. Il/elle est une présence sécurisante auprès du patient.

Ce personnel est généralement salarié d'associations ou d'agences d'aide à domicile qui sont agréées pour ce type d'intervention.

Il est aussi possible d'embaucher une aide à domicile de gré à gré en la rémunérant au moyen de CESU (Chèque Emploi Service Universel).

**Pour financer ces interventions, qui sont à votre charge, des prestations existent sous certaines conditions : adressez-vous au service social.  
Une liste de prestataires est à votre disposition.**

**Pour trouver un intervenant à domicile près de chez vous, consultez le site Internet :  
[www.dgcis.gouv.fr/services-a-la-personne](http://www.dgcis.gouv.fr/services-a-la-personne)**

# TÉLÉASSISTANCE



Il s'agit d'un **dispositif permettant d'alerter son entourage ou une plateforme d'écoute à partir d'un téléphone.**

Le matériel se présente sous la forme d'un médaillon ou d'un bracelet-montre.

En cas d'urgence, une simple pression sur l'appareil permet de déclencher un appel à un proche ou à une centrale d'écoute.

Cela permet de prévenir les secours en cas de nécessité. Il existe des options complémentaires : détection de chutes et géolocalisation.

Cet équipement peut être mis en place de façon temporaire ou définitive.

Son coût se répartit entre :

- des frais d'installation,
- un abonnement mensuel.

Les montants varient selon le prestataire retenu.

**Une liste des professionnels existe, adressez-vous au service social.**

# PORTAGE DE REPAS



Il s'agit de **repas complets, équilibrés, livrés à domicile du lundi au dimanche.**

Les horaires de livraison varient selon le fournisseur et votre lieu d'habitation.

Le portage de repas est proposé soit par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre mairie, soit par un traiteur.

**Les repas sont élaborés par une diététicienne.** Il est possible de bénéficier de repas adaptés à un régime particulier selon les prestataires (sans sel, sans fibre, diabétique, mixé, etc.).

Le coût est fixé en fonction de votre revenu et/ou du prestataire.

**Pour obtenir les coordonnées des fournisseurs, adressez-vous au service social.**